

AFFAIRE N° 64

MODIFICATION DU P.A.Z. DE LA Z.A.C. DE LA PROVIDENCE

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La modification du Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de la Providence a été soumise à enquête publique du 21 septembre au 21 octobre 1988.

Le Commissaire Enquêteur m'a remis son rapport et les conclusions motivées de l'enquête. Il a été émis un avis favorable à la poursuite de l'opération.

Je vous demande donc d'approuver la modification du P.A.Z. de la Z.A.C. de la Providence.

Le Maire donne lecture des avis de la Commission.

Commission du Cadre de Vie

Il s'agit, en fait, d'une régularisation réglementaire, afin d'harmoniser le droit à construire sur une parcelle le long du Boulevard de la Providence par rapport au reste de la Z.A.C..

Le Commissaire Enquêteur a déposé un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

